

L'ingénierie privée se plaint... mais propose des pistes pour gagner plus de marchés

Les entreprises d'ingénierie privées sont inquiètes : la baisse des investissements et le développement des prestations intégrées pèsent fortement sur leur marché. L'étude publiée à la fin du mois de mars soulève quatre pistes pour répondre à trois défis.

Les défis sont la baisse du nombre de marchés, la complexité encore importante en matière de candidature et la concurrence de l'ingénierie publique. Les pistes pour y faire face sont le développement des compétences sur les domaines d'intervention à potentiel, de meilleures réponses aux attentes exprimées par les administrations publiques, le renforcement de la visibilité des ingénieries privées et la valorisation de leurs interventions ainsi que d'assurer la complémentarité et la concurrence loyale avec les ingénieries (para)publiques.

Les chiffres sont assez nets en matière de marchés publics : le nombre de procédures publiées dans le *Bulletin officiel d'annonces des marchés publics (BOAMP)* a reculé de près d'un tiers entre 2007 (près de 18 000 procédures publiées) et 2014 (à peine plus de 12 000). Les causes avancées par l'OPIIEC sont surtout financières (crise des finances publiques, baisses des dotations) mais aussi juridiques. Le relèvement du seuil de la jurisprudence *Pérez* à 15 000 € HT pour éviter toute procédure de publicité joue nécessairement dans le nombre de procédures publiées. Parmi les annonces publiées, un quart (24,4 %) sont des procédures adaptées (MAPA) et un tiers sont des procédures dont les montants en jeu dépassent les seuils européens et imposent, en principe, de passer un appel d'offre.

En plus de la baisse globale du nombre de marchés passés, les sociétés d'ingénierie se plaignent de la complexité encore importante pour candidater à un marché. Les nouvelles exigences des administrations, notamment en matière de développement durable écologique et social, et la difficulté des pouvoirs adjudicateurs à appréhender les caractéristiques techniques des offres conduisent à exclure des petites et moyennes entreprises.

L'OPIIEC constate également que si la situation concurrentielle entre ingénierie privée et publique est nuancée, les habitudes des collectivités de recourir à l'ingénierie publique (comme elles le faisaient par le passé en s'adressant à l'État) demeurent. Ainsi, lorsque le montant de l'investissement est inférieur à 1 million d'euros, l'ingénierie publique (interne ou externe à la collectivité) occupe 50 % des parts de marché. Cette part recule à 29 % pour les marchés supérieurs à 1 million d'euros mais la part de l'ingénierie interne bondit à 26 % de la part du marché contre 16 % pour les marchés de faibles montants. En d'autres termes, les grandes collectivités se sont dotées de services internes qui concurrence les entreprises privées en la matière... sans procédure de publicité ni de mise en concurrence.

Pour faire face à ces défis, le rapport propose plusieurs pistes selon leur degré de réalisme et leur impact potentiel. La création d'un annuaire d'experts sectoriels tels que d'anciens directeurs généraux des services ou d'hôpitaux et la signature de protocoles de collaboration entre ingénieries publique et privée pour les promouvoir et favoriser le dialogue en sont les mesures phares. La création d'un portail de l'ingénierie à la destination des collectivités territoriales serait également à l'étude.

Par ailleurs, il ressort du rapport que les améliorations visent également l'ingénierie privée : baisser les prix et

améliorer certaines prestations, notamment en matière d'écologie, sont évoqués plusieurs fois.

Source :

- « Baisse de l'investissement public et développement de l'ingénierie (para)publique : quelles conséquences sur l'ingénierie privée ? » – Étude de la FAFIEC pour l'OPIEC